

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents	13	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Votes	Contre	Pour : 14

**COMMUNE DE VIOLAY**  
**Budget Assainissement-Délibération**  
**Du 13 février 2024**  
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE  
**2023**  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 08.02.2024  
 Séance du 13.02.2024 à 20 heures

**Réf : 2024.02.02**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2023 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur  
 1° Lui **donne acte** de la présentation du compte financier unique (CFU) 2023, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			224 418,45 €		224 418,45 €	
Part affectée à investiss				77 863,07 €		77 863,07 €
Opérations de l'exercice	86 588,92 €	157 269,24 €	176 003,87 €	191 175,10 €	262 592,79 €	348 444,34 €
Totaux	86 588,92 €	157 269,24 €	400 422,32 €	269 038,17 €	487 011,24 €	426 307,41 €
Résultat de clôture		70 680,32 €	131 384,15 €		60 703,83 €	
	Besoin de financement		131 384,15 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		131 384,15 €			
	Excédent total de financement					

Accusé de réception - Ministère de l'Int  
 042-214203341-20240213-20240202-D  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 29/02/2024  
 Publication : 29/02/2024  
 Pour l'autorité compétente par délégué



2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2023 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

**70 680,32 €** au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M -

Excusées : SERRAILLE J. - BLANCHARD V.

Violay, le 15 février 2024

LANGE Audrey, Secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),

PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 2) En fonction des données communiquées par le comptable